

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 juillet 2024

Séance ordinaire du **02 juillet 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. SCHOSSELER Daniel
Présents : 14 Date de convocation : 25 juin 2024
Absents : 01
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX
Dominique - ROSFELDER Dominique - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme SAETTEL Christiane

Calcul du quorum : $15 : 2 = 8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur)
(Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal du 04 juin 2024 et désignation d'un secrétaire de séance
2. Décision(s) prise(s) par M. le Maire par délégation du Conseil municipal - Information
3. Attribution de subventions pour le remplacement des fenêtres de l'école élémentaire et la mise en place de stores - Information
4. Travaux de réfection de la Wacht
5. Personnel communal - recrutement d'un ouvrier polyvalent
6. Aménagement et sécurisation de la grotte de la cour de l'école
7. Electricité de Strasbourg - Rapport annuel sur la concession de distribution publique d'électricité 2023
8. Information sur les intempéries du mois de mai 2024
9. Urbanisme - Demandes d'autorisation d'urbanisme - Information
10. Questions diverses et communications

1. Approbation du procès-verbal du 04 juin 2024 et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2024 a été transmis aux conseillers le 25 juin 2024.

M. le Maire soumet le procès-verbal des délibérations du 04 juin 2024 au vote et demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 04 juin 2024.

- Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE M. SCHOSSELER Daniel comme secrétaire de séance.

2. Décision(s) prise(s) par M. le Maire par délégation du conseil municipal

M. le Maire informe les conseillers qu'aucune décision n'a été prise en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT depuis la précédente séance du Conseil Municipal.

3. Attribution de subventions pour le remplacement des fenêtres de l'école élémentaire et la mise en place de stores - Information

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de remplacement des fenêtres de l'école et la mise en place des stores ont été réalisés pendant les vacances scolaires du mois de mai. Les enseignantes sont très satisfaites du résultat.

Coût des travaux : 59 808,79 TTC soit 49 840,66 € HT

M. le Maire informe les élus que la Commune d'Innenheim a obtenu les subventions suivantes :

- Etat (DETR) : 50% du montant HT soit	24 920,33 € HT
- Collectivité européenne d'Alsace 26% du montant HT soit	<u>12 959,00 € HT</u>
Total des subventions :	37 879,33 € HT

FCTVA escompté (16,404% du montant TTC) 9 811,03 €

Restera à la charge de la commune : 12 118,43 €

4. Travaux de réfection de la Wacht - Information

M. le Maire informe les conseillers que le bâtiment communal « La Wacht » qui abrite le cabinet infirmier nécessite quelques petits travaux de réfection.

Ils consisteront à remplacer le plafond suspendu sous les arcades, qui, abîmé par l'humidité est en train de se détacher. Il sera remplacé soit par des lambris soit par du placoplâtre avec ampoules encastrées. Un ravalement de façades est également prévu mais uniquement à l'intérieur du préau, pour des raisons budgétaires.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux.

5. Personnel communal - recrutement d'un ouvrier polyvalent

M. le Maire annonce que M. GOEPP Claude, agent technique à la commune souhaite faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2024. La date n'est pas encore définitive ; l'intéressé attend la validation de son dossier par les caisses de retraite. Selon le cas il pourrait être amené à décaler de quelques mois et ne partir qu'en janvier 2025.

La commune sera donc amenée à recruter un nouvel agent technique très prochainement.

6. Aménagement et sécurisation de la grotte de la cour de l'école

M. le Maire confirme le maintien de la grotte à son emplacement actuel, dans la cour de l'école.

Il annonce qu'en vue de la messe qui s'y tiendra le 15 août 2024, un nettoyage de la végétation et des abords de la grotte s'impose. Ces travaux seront effectués par les ouvriers communaux.

Par ailleurs, par mesure de sécurité, pour éviter que les enfants ne grimpent sur les rocailles, des barrières seront mises en place. M. Hervé BENTZ propose d'installer ensuite une clôture démontable autour de la grotte. Le Conseil Municipal y est favorable.

Concernant l'accès de la cour de l'école élémentaire, M. le Maire rappelle que dans le cadre du plan Vigipirate les établissements scolaires ne doivent pas être ouverts à la circulation du public. Or, le portail d'entrée de la mairie reste quasiment toujours ouvert, du fait aussi des allées et venues des locataires de la mairie.

M. ROSFELDER Dominique a sollicité plusieurs devis pour motoriser un ventail du portail et mise en place d'un interphone sans fil. Coût estimatif : entre 5 000,-€ et 6 000,-€.

Afin de gérer au mieux les accès, M. le Maire et M. ROSFELDER Dominique préconisent une autre alternative. Ils proposent de laisser le grand portail d'entrée de la mairie ouvert, sans le modifier et de faire poser deux portillons de part et d'autre de l'école, entre l'école et le mur en haut des marches. Dans cette éventualité il suffira de déplacer le visiophone existant de l'autre côté de la porte.

Cette solution semble plus simple à mettre en œuvre que l'automatisation du portail pour un coût plus ou moins équivalent.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve l'option deux, c'est-à-dire, la mise en place de deux portillons.

7. Electricité de Strasbourg - Rapport annuel sur la concession de distribution publique d'électricité 2023

La distribution d'énergie électrique sur la Commune d'Innenheim est assurée par Electricité de Strasbourg via un contrat de concession.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente aux conseillers, le compte-rendu annuel d'activité 2023 du Groupe Electricité de Strasbourg

Ce rapport fait apparaître les différentes actions menées par Electricité de Strasbourg et les principaux éléments chiffrés de l'année écoulée. Il retrace en outre la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services :

- le montant des travaux d'électricité réalisés par Strasbourg Electricité Réseaux dans la commune en 2023 s'élève à 73 859,39 €

- les taxes et redevances perçues par la commune et payées directement par Electricité de Strasbourg s'élèvent à :

- Contribution foncière des entreprises	:	146,00 €
- Taxe communale sur la consommation finale d'électricité	:	42 307,32 €
- Taxe foncière (part communale)	:	121,00 €
- Redevance sur travaux	:	158,70 €

- la Commune d'Innenheim dispose de 10 postes de transformation. Son réseau, d'une longueur totale de 27,51 km est composé de

- 9,04 km de réseau basse tension aérien
- 11,80 km de réseau basse tension souterrain
- 0,82 km de réseau haute tension aérien
- 5,85 km de réseau haute tension souterrain

En 2023, Strasbourg Electricité Réseaux a distribué 3 811 525 kWh à ses 687 clients à Innenheim.

Le Conseil Municipal PREND ACTE, sans observations, du rapport annuel d'activité 2023 du Groupe Electricité de Strasbourg.

8. Information sur les intempéries du mois de mai 2024

Dans la nuit du 16 au 17 mai 2024, de fortes pluies se sont abattues dans la région. Environ 60 mm d'eau sont tombés. Ces pluies ont engendré une crue du Rosenmeer qui a débordé et inondé plusieurs champs en amont et en aval du pont de la rue de la Liberté. Les pluies discontinues les jours précédents ont engorgé les sols ne permettant plus l'infiltration des eaux.

Un riverain du Rosenmeer domicilié rue de la Liberté a vu son verger inondé. Celui-ci met en cause le gabarit du pont situé rue de la Liberté et sous dimensionné selon lui. Un constat d'huissier a été dressé à sa demande.

Il en a été de même d'un agriculteur voisin qui a perdu une partie de sa récolte de céréales à cause de

ces inondations. L'agriculteur concerné a transmis une déclaration de sinistre à sa compagnie d'assurance pour obtenir une indemnisation des dégâts causés à son champ et engager la responsabilité de la commune pour défaut d'entretien du cours d'eau et sous dimensionnement du pont.

M. le Maire rappelle que le Rosenmeer, par le passé, a très peu débordé et que la commune n'est pas en mesure financièrement de faire réaliser des travaux pour rehausser l'ouvrage. Le coût se chiffrerait en plusieurs centaines de milliers d'euros.

Par ailleurs, il annonce que le SMEAS (Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer), responsable de l'entretien des cours d'eaux, est intervenu suite à ces intempéries pour effectuer des travaux de fauche mécanique sur les berges du Rosenmeer afin de favoriser la dissipation de ces crues. Des travaux plus importants sont prévus en 2025. Le SMEAS réalisera un décapage des banquettes sur une centaine de mètres en amont du pont et une cinquantaine de mètres dans la rue des Vosges. Ces travaux devraient atténuer les risques de débordement pour quelques temps. Malheureusement, le SMEAS, dont les moyens financiers sont réduits, n'a pas la capacité de procéder au curage de l'ensemble des rivières dont il a la compétence de manière régulière.

M. le Maire pense que la solution la plus économique et la plus judicieuse serait de retenir l'eau en amont du village du côté de Griesheim, lors des crues.

M. MOSCHLER Vincent propriétaire de terres et de serres le long du Rosenmeer s'inquiète des risques de crues plus fréquentes dans l'avenir et de leurs conséquences sur ses cultures. Il demande instamment à la commune de faire le nécessaire pour éviter les débordements du ruisseau sans quoi il n'hésiterait pas à engager la responsabilité de la commune s'il devait subir des pertes de récolte un jour.

9. Urbanisme - Demandes d'autorisation d'urbanisme - Information

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du service instructeur concernant les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme :

Certificat(s) d'urbanisme :

N° de dossier	Demandeur	Objet des travaux Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
CU 067 223 24 R0007	SCP CATHERINE DREYFUSS ET NATHANAEL SELAM	1A, rue Charles Freyd	20/06/2024	Simple information

Déclaration(s) préalable(s) :

N° de dossier	Demandeur	Objet des travaux Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
DP 067 223 24 R0006	Madame ZIMMERMANN Evelyne	Remplacement des fenêtres en bois par fenêtres en pvc blanc. 79, rue du Général de Gaulle	28/06/2024	Favorable
DP 067 223 24 R0019	Madame CHEKKAT Neila	Création d'un carport de 15 m2 20, rue de la Bruche	04/06/2024	Favorable
DP 067 223 24 R0021	Monsieur WOERTHER Jean Michel	Rénovation bardage de la grange et création de 6 fenêtres et 1 porte fenêtre 87, rue du général de Gaulle	18/06/2024	Favorable avec réserve
DP 067 223 24 R0026	EI METZ Aurélie	Pose panneaux solaires et réfection et désamiantage de la couverture 2, route de Duttlenheim	28/06/2024	Favorable avec réserve
DP 067 223 24 R0028	Monsieur HABACHI Mohammed	Construction d'une clôture 4, rue des Roses	17/06/2024	Favorable

DP 067 223 24 R0030	Monsieur MARTIN Patrick	Isolation extérieure et changement de chauffage 6 rue des Frères Matthis	13/06/2024	Favorable
DP 067 223 24 R0031	Monsieur FISCHER Simon	Construction d'un auvent sur place de parking 20 rue des Roses	20/06/2024	Favorable
DP 067 223 24 R0032	Monsieur METZINGER Alain	Pose de fenêtres 24 rue du Général de Gaulle	18/06/2024	Favorable
DP 067 223 24 R0033	Monsieur KRAEMER Denis	Création d'une fenêtre sur la façade Nord Est. 26 rue des Roses	18/06/2024	Favorable
DP 067 223 24 R0034	Monsieur WIERNASZ Patrice	Remplacement couverture toiture et porte fenêtre et création d'un vélux 22, rue du Général de Gaulle	02/07/2024	Favorable

Permis de construire :

N° de dossier	Demandeur	Objet des travaux Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
PC 067 223 24 R0003	Monsieur KUNTZMANN Jean-Marc	Création d'un carport pour couvrir un stationnement existant 5, rue de la Scheer	19/06/2024	Défavorable

Permis de démolir : Néant

Litige : M. et Mme WESTPHAL Gérard contre la Commune d'Innenheim

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'un recours gracieux en annulation a été déposé le 15 mai 2024 par M. et Mme WESTPHAL Gérard contre le permis de construire référencé 067 223 24 R0002 et accordé le 23 avril 2024 à la SARL DE FAMILLE RVS.

Ce recours a été rejeté car les griefs soulevés relèvent du droit civil et n'entrent pas dans le champ d'application du droit de l'urbanisme.

Un second recours gracieux en annulation a été déposé contre ce même permis de construire et par les mêmes demandeurs, en date du 25 juin 2024.

Ce jour, le 02 juillet 2024 la commune a réceptionné un courrier de l'avocat de M. et Mme WESTPHAL la prévenant d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg demandant l'annulation de l'arrêté du 23 avril 2024 accordant le permis de construire (PC 067 223 24 R0002) et le versement par le pétitionnaire et la commune, de 2 000 € au titre de l'article 1761-1 du Code de Justice Administrative.

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2020 - point 5 paragraphe 15 du 30 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de lui confier un certain nombre de délégations en application de l'article L.2122-22 du CGCT et notamment celle d'intenter les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature et le montant du litige et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

M. le Maire propose donc de saisir les avocats de la commune, le Cabinet SONNENMOSER et STEINMANN en vue d'assurer sa défense.

Le Conseil Municipal, après discussion, et se référant à la délibération du 30 juin 2020 susvisée, autorise M. le Maire à saisir le Cabinet SONNENMOSER et STEINMANN pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité

PLUi

M. le Maire informe les conseillers que le « *Porter à connaissance Risque Inondation* » du bassin versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer a été publié. Ce document définit les zones à risque d'inondation des communes concernées dont Innenheim.

Le village est soumis à l'aléa inondation par débordement des cours d'eau de l'Ehn et du Rosenmeer essentiellement dans la partie sud du ban communal (champs et prés) et de part et d'autre de l'Ehn, à l'ouest de la commune. Le plan définit ainsi les zones constructibles ou non constructibles.

Les données issues de ce document doivent être intégrées dans les documents d'urbanisme (PLU-PLUI) et prises en compte lors des décisions. Il sera également publié sur le site internet de la commune.

10. Questions diverses et communications

- M. le Maire annonce que les deux agents techniques de la commune ont été inscrits à une formation sur la gestion écologique des espaces verts.

- Ecoles

M. le Maire rappelle que les enseignantes et l'association Récré Action n'étaient pas favorables à l'organisation d'une fête scolaire en fin d'année à cause des contraintes imposées par l'Académie et le dispositif Vigipirate Urgence Attentats. Néanmoins, pour permettre aux enfants de présenter leur spectacle aux familles, les enseignantes ont convié les parents d'élèves, classe par classe, toutes les demi-heures.

A l'issue de ces présentations, de nombreuses familles se sont retrouvées au terrain de sport, sous le préau, pour l'organisation d'un pique-nique géant.

M. le Maire annonce le départ de Mme THIERY, enseignante à l'école maternelle depuis de nombreuses années, qui quitte Innenheim pour prendre un nouveau poste à Strasbourg. Une petite cérémonie sera organisée pour son départ.

Suite aux derniers conseils d'école, il en ressort que les effectifs pour la rentrée 2024/2025 seront les suivants :

Ecole maternelle : 51 enfants (20 petits - 15 moyens - 16 grands). Compte tenu de ce nombre important, Mme CULLY, directrice, sollicite une seconde ATSEM. M. le Maire est conscient de la charge incombant à l'ATSEM en place mais rappelle que la commune n'a pas les moyens financiers de recruter une autre ATSEM.

Mme Laurence LESNIAK s'enquiert de la possibilité de recruter une personne dans le cadre d'une mission de Service Civique.

M. le Maire s'engage à se renseigner.

Ecole élémentaire : 75 enfants . L'effectif reste stable et identique à celui de la rentrée précédente. L'équipe enseignante ne change pas. M. le Maire informe l'assemblée que la directrice de l'école élémentaire souhaite l'ouverture d'une 4^{ème} classe afin de mieux répartir les élèves en difficulté et qu'elle en a fait la demande auprès de sa hiérarchie.

- M. Hervé BENTZ lance un appel aux conseillers disponibles pour la distribution du prochain Innlemer et aux bénévoles pour l'organisation de la soirée festive du 13 juillet 2024.

- M. Alain DEMARE sollicite des renseignements sur le Compte Particulier de Formation sur lequel il dispose de droits à formation en sa qualité d'élu. La documentation y afférente sera envoyée à chaque conseiller municipal.

- M. Dominique ROSFELDER annonce que des panneaux supplémentaires de limitation de vitesse à 40 km/h seront mis en place prochainement ainsi que des marquages au sol. Le radar pédagogique sera également à nouveau déplacé rue du Stade, à la demande d'une habitante de la commune.

- Mme Céline OFFENBURGER se fait le porte-parole d'une riveraine de la rue du Général Leclerc pour signaler la vitesse excessive des automobilistes. Mme Isabelle MOSCHLER signale des problèmes récurrents de stationnement gênant. Mme GRAUFEL Mélanie dénonce le manque de signalisation mise en place lors des travaux de voirie effectués dans la rue et l'absence de visibilité en découlant.

- Mme Laurence LESNIAK informe les conseillers que la fête de la musique était une réussite malgré le mauvais temps qui s'est imposé.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 06 août 2024

Séance close à 22 h 30

Le secrétaire de séance,
M. SCHOSSELER Daniel

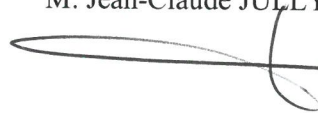



Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 16 juillet 2024

Le Maire,

M. Jean-Claude JULLY.

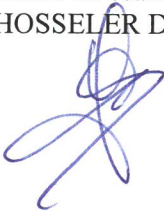
- Mme Céline OFFENBURGER se fait le porte-parole d'une riveraine de la rue du Général Leclerc pour signaler la vitesse excessive des automobilistes. Mme Isabelle MOSCHLER signale des problèmes récurrents de stationnement gênant. Mme GRAUFEL Mélanie dénonce le manque de signalisation mise en place lors des travaux de voirie effectués dans la rue et l'absence de visibilité en découlant.

- Mme Laurence LESNIAK informe les conseillers que la fête de la musique était une réussite malgré le mauvais temps qui s'est imposé.

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 06 août 2024

Séance close à 22 h 30

Le secrétaire de séance,
M. SCHOSSELER Daniel

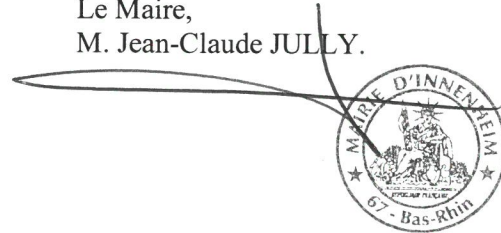


Délibération certifiée conforme.

Innenheim, le 06 août 2024

Le Maire,

M. Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 07 août 2024